

Vœu au Conseil d'administration du 11/04/2024.

Nous avons déjà dénoncé par un vœu au CA du 12/02/2024 la réforme du "Choc des savoirs" comme un bricolage idéologique et discriminatoire, symptomatique d'une gestion hasardeuse et arbitraire de l'éducation nationale. Le texte législatif paru (enfin) au BO le 17/03/2024 témoigne de ces mêmes défauts mais montre aussi une volonté de détruire les valeurs centrales du collège, de l'Éducation nationale et de la République que sont la Liberté et l'Égalité.

Un choc liberticide.

- Tout d'abord c'est la première fois que tous les acteurs de la communauté éducative refusent unanimement une réforme : les fédérations de parents d'élèves, les syndicats enseignants mais aussi de personnels de direction, d'inspection. Il y a même dans la presse des tribunes de recteurs ou de DGESCO, ce qui est du jamais vu. Imposer cette réforme contre tous est autoritaire et antidémocratique.

- Cette réforme s'oppose à l'autonomie fondatrice des EPLE, les Établissements Publics Locaux d'Enseignements créés en 1985. Le ministère fixe des objectifs et donne des moyens pour que les établissements puissent avec ces moyens remplir ces objectifs grâce à une organisation pédagogique adaptée au public local. Avec ce choc des savoirs l'organisation pédagogique est totalement fixée d'en haut, et sans moyens réels. Ainsi le ministère fait défaut à ses obligations en terme de moyens et outrepassé ses droits en terme de d'organisation pédagogique. C'est d'ailleurs ce que dénoncent Messieurs Boissinot, Delahaye, Gaudemar, Nembrini et Toulemonde, cinq anciens DGESCO (Directeurs de l'enseignement scolaire, poste le plus haut au ministère de l'Éducation nationale), dans le journal le Monde du 3 avril. Le choc des savoirs est : *« un renversement qui fait du ministre, ou du Premier ministre, le « super principal » des sept mille collèges de France. C'est faire des chefs d'établissement et des enseignants les simples exécutants d'une politique pédagogique taylorisée ».*

- Cette réforme met enfin à mal la liberté pédagogique des enseignants, seuls habilités à choisir leur pédagogie en fonction des élèves. L'organisation des groupes en français et mathématiques est définie ainsi par la Note de service: *« La composition des groupes s'appuie sur l'analyse par le chef d'établissement et les équipes pédagogiques des besoins spécifiques de chaque élève. (...) En concertation avec les professeurs, le chef d'établissement arrête l'organisation des enseignements de français et de mathématiques. Les professeurs définissent des objectifs d'apprentissage communs par période sur lesquels repose la progression de chacun des professeurs ».* Ainsi le chef d'établissement se retrouve avec, de fait, un rôle d'expert pédagogique alors que ce n'est pas sa fonction. Par ailleurs cette progression commune même décidée collectivement s'oppose à la liberté pédagogique de l'enseignant qui peut et doit adapter séance après séance sa progression en fonction des élèves. La liberté pédagogique des enseignants est aussi mise à mal avec l'instauration de manuels labellisés et obligatoires. Un manuel est un ouvrage scientifique qui doit être labellisé scientifiquement c'est-à-dire entre pairs et non par le gouvernement. Aucun enseignant ne doit être obligé de suivre un manuel et encore moins le manuel gouvernemental.

Un choc contre l'égalité.

- Il y a déjà une rupture d'égalité entre les enseignants car ceux des matières concernées par le choc se retrouvent avec des conditions de travail catastrophiques : des progressions

contraintes, des heures de concertation pour préparer la réforme (déjà une dizaine d'heures pour chacune de nos collègues) puis pour faire vivre ce « choc » (concertations pour la constitution des groupes, de la progression, de la reconstitution des groupes, de la nouvelle progression...). Enfin les enseignants de ces matières seront impactés par des emplois du temps contraints, des postes sur plusieurs établissements pour faire des bouts de chocs des savoirs, du travail d'encadrement de collègues contractuels non formés et balancés dans les établissements... Toutes ces tâches immenses et qui ne sont pas leurs métiers et pour lesquelles la réforme ne pense aucune rémunération.

- L'hypocrisie gouvernementale a transformé dans le texte les groupes de niveaux discriminatoires en groupes « *des plus fragiles aux plus avancés* ». Donc le tri des élèves reste le principe de cette réforme, créant toujours des groupes stigmatisant et concentrant les difficultés. Par ailleurs il n'y a plus de taille limite aux groupes faibles, toujours pas de moyens humains ou horaires suffisants pour réellement aider les élèves. Il ne reste donc qu'une chose de ce choc des savoirs : le tri social qui met à part les plus fragiles. Ceux-ci sont condamnés à 4 ans de collège dans le groupe en difficulté en maths et français, avec la petite humiliation du retour en classe entière de temps en temps où ils seront totalement dépassés comme dans les autres matières. Au bout de ces 4 ans de souffrance et d'échec, un DNB qui sera devenu un examen conditionnant le passage en 2GT. Pour les autres, une filière professionnelle subie ou une classe prépa-lycée, sorte de classe voie de garage dans un lycée général où ils n'iront jamais vraiment, histoire de se retrouver une dernière fois dans un groupe discriminé avant de se déscolariser sans diplôme. A la base de tout ce tri social et de cette casse éducative et humaine, des évaluations de 6^e que tous les enseignants qui les ont fait passer savent aléatoires et non probantes, témoignant plus de l'illectronisme (et donc du niveau social) d'un enfant que de son niveau en maths ou en français.

- Enfin le choc des savoirs détruit les Rep+ et les dernières volontés de construire une égalité qu'ils représentaient. Tout d'abord les derniers moyens horaires liés au Rep+ sont dans la marge que les établissements doivent consacrer au choc. Ces moyens disparaissent donc. Les moyens insuffisants du choc sont établis en fonction des évaluations de 6^e et non des critères Rep+ et sans aucune pondération en fonction du public spécifique. Le choc dépouille donc les établissements Rep+. Par ailleurs, les élèves fragiles sont plus nombreux dans ces établissements et les groupes faibles vont concentrer les difficultés comme ce sera le cas dans notre collège qui regroupe public Rep+, élèves avec PAP surreprésentés, élèves Ulis en inclusion, élèves UPE2A en inclusion... Enfin, le choc donne un autre rôle au collège Rep+ : « En élargissant les horaires d'accueil (8h-18h), y compris le mercredi après-midi, ces collèges (...) garantissent une prise en charge des jeunes pour éviter qu'ils ne se retrouvent seuls chez eux ou livrés à eux-mêmes. » Le collège Rep+ devient le gardien de la paix du quartier et cela bien sûr sans aucun moyen supplémentaire mais en coordonnant des ressources locales.

Pour tout cela nous refusons le choc des savoirs, réforme injuste et hypocrite qui sous un discours mettant en avant un souci d'aider les élèves en difficulté, ne fait qu'opérer un tri social, condamnant ceux-ci à une scolarité d'échecs en raison d'une absence criante de moyens. Cette réforme attaque les deux principes que l'École et la République se devraient de protéger : la Liberté et l'Égalité, pour la simple raison que ce gouvernement se refuse à une Fraternité en actes qui consisterait à donner réellement à l'École les moyens dont elle a besoin.